

PRINTEMPS 2024 | NUMÉRO 9

# La Courtepointe



## NOS RUBRIQUES

MOT DE L'ÉQUIPE.....2

JE M'INFORME.....3

JE PARTICIPE.....6

JE PENSE PLUS TÔT À  
PLUS TARD.....8

ON S'INSPIRE..... 9

ENSEMBLE, NOUS  
DÉFENDONS NOS  
DROITS.....11



# MOT DE L'ÉQUIPE

Bon printemps à vous, chers membres !

Saviez-vous qu'à l'AQDR Sherbrooke et région les saisons se bousculent et le temps fil à toute vitesse ? En effet, à l'heure actuelle, les personnes âgées du Québec vivent une triple crise : revenu, logement, santé. (Voir l'article à la page 13.) Les besoins sont de plus en plus criants et nous remarquons une augmentation des demandes d'aide.

Face à cette situation, nous poursuivons avec vigueur notre mission de défense collective des droits des personnes préretraitées, retraitées et âgées. À ce propos, nous sommes fiers de vous annoncer l'obtention d'un financement du Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV). Grâce à ce dernier, **Roxanne Painchaud**, intervenante depuis septembre 2022, occupe maintenant le poste de **travailleuse de milieu auprès des aînés vulnérables**. Le rôle de Roxanne est de **connecter les personnes âgées aux bonnes ressources**, d'**accompagner celles-ci**, de **contribuer à l'amélioration de leur bien-être** et, enfin, de les **orienter vers les bons services**. Pour discuter ou obtenir du soutien, **n'hésitez pas à contacter Roxanne** : 873-662-8570, [rpainchaud@aqdrsherbrooke.org](mailto:rpainchaud@aqdrsherbrooke.org).

De plus, l'AQDR Sherbrooke et région poursuit l'animation d'ateliers de sensibilisation sur la fraude et les droits comme locataires âgés et en RPA (résidence privée pour âgés) et ce, partout en Estrie. Le programme novateur Pensez plus tôt à plus tard poursuit son déploiement avec la préparation du tournage de trois nouvelles émissions. Vous pouvez visionner les émissions des 1re et 2e saisons au [www.pensezplus.org](http://www.pensezplus.org) ou sur la chaîne MATv de Vidéotron.

Enfin, vous êtes invités à l'**assemblée générale annuelle** (AGA) le **26 juin prochain à 10 h** au 300, rue du Conseil, 2e étage (**Édifice Sercovie**). L'assemblée sera suivie d'un **dîner offert gratuitement** ainsi qu'une **conférence de Dre Louise La Fontaine** intitulée « **Et si les soins palliatifs signifiaient vivre mieux ?** ». Vous pourrez également en profiter pour rencontrer et discuter avec les membres du conseil d'administration engagés ainsi que l'équipe de travail dévouée. **Réservez votre place** en nous contactant au 819 829-2981 ou [info@aqdrsherbrooke.org](mailto:info@aqdrsherbrooke.org).

Au plaisir de vous accueillir lors de l'AGA!  
Isabelle Guérard, Directrice



# JE M'INFORME

## Mars : mois de prévention de la fraude

Saviez-vous que mars était le mois de prévention de la fraude? À ce propos, le **Service de police de Sherbrooke tient à aviser la population** qu'il y aurait présentement des appels téléphoniques suspects de type fraude « grands-parents » qui seraient faits en Estrie.

### Comment détecter la Fraude de type « grands-parents » ?

- Une personne vous contacte au téléphone et **affirme être un de vos petits-enfants**. Elle dit avoir un **besoin d'argent urgent** pour se sortir d'une situation (arrestation, accident, etc.). Le fraudeur peut aussi se faire passer pour un membre de corps policier, un professionnel de la santé ou de la justice.
- Le fraudeur **vous demande de ne pas ébruiter la situation** et **envoie rapidement quelqu'un récupérer l'argent** ou demande qu'un transfert soit effectué.

### Comment éviter les fraudes « grands-parents » :

1. Les fraudeurs miseront sur le fait que vous réagirez émotivement : **résistez à la pression et à l'envie d'agir rapidement.**
2. Ne donnez jamais de renseignements personnels au téléphone.
3. Pour identifier votre interlocuteur, **posez des questions auxquelles seul un proche pourrait correctement répondre.** N'hésitez pas à consulter un proche pour valider l'information.
4. **Souvenez-vous : les corps policiers ne communiquent jamais avec la population pour obtenir un versement de caution et n'ont jamais recours à un service de virement d'argent.**
5. Si vous croyez avoir été victime de fraude, portez plainte auprès du Service de police de Sherbrooke (819) 821-5555 ou la Sureté du Québec (310-4141) et signalez le cas au Centre antifraude Canada (1 888 495-8501).

### Des textos et des courriels de Revenu Québec ?

Revenu Québec a récemment pris la décision de communiquer par courriels et textos avec les contribuables. Dans ce contexte, comment faire pour reconnaître les messages frauduleux ?

#### Il est important de savoir que Revenu Québec ne fait JAMAIS les choses suivantes :

- Revenu Québec ne vous avise jamais par courriel ni par texto d'un paiement.
- Il ne demande jamais par courriel ni par texto vos renseignements personnels.
- Il ne laisse jamais de message téléphonique contenant des données confidentielles.
- Il ne vous avise jamais par courriel ni par texto que nous n'avons pas reçu votre déclaration de revenus.
- Il ne communique jamais de renseignements confidentiels vous concernant à une personne sans votre autorisation.

**Si vous avez des doutes, contactez Revenu Québec au 1 800 267-6299.**

## Une meilleure protection des locataires

La nouvelle Loi 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, a été adoptée le 21 février dernier à l'Assemblée nationale. Rappelons que le projet de loi mis de l'avant par la ministre responsable de l'Habitation, France-Hélène Duranceau, a provoqué plusieurs levées de boucliers par les partis d'opposition et les organismes communautaires. Québec Solidaire a d'ailleurs tenté jusqu'à la toute dernière minute de faire approuver des amendements qui auraient davantage protégé les droits des locataires aînés.

### **Voici les principales modifications apportées par la loi 31 :**

- **Le locateur ne pourra plus expulser son locataire**

Un propriétaire qui souhaite évincer un locataire devra prouver qu'il agit de bonne foi et qu'il n'agit pas pour se débarrasser de son locataire, entre autres pour louer le loyer à une autre personne.

- **Le locataire pourra demander une compensation en cas d'éviction**

En cas de reprise du logement, le propriétaire devra couvrir les frais de déménagement de son locataire. De plus, le locataire recevra, en guise de dédommagement, un mois de loyer par année vécue dans le logement pour les évictions effectuées après 3 à 24 ans dans un même logement.

- **La nouvelle loi ne tiendra plus pour acquis qu'une personne accepte une éviction**

Dans l'éventualité où un locataire ne répond pas à un avis d'éviction, la loi ne considérera plus cette « non-réponse » comme un accord implicite à l'éviction.

- **Le locataire pourra poursuivre son propriétaire dans le cas d'une éviction jugée malhonnête**

Un locataire pourra poursuivre le locateur pour une éviction qu'il juge malhonnête dans les trois ans qui suivent la fin du bail et pourra demander à la cour, un dédommagement équivalent à la différence de loyer entre le nouveau et l'ancien loyer.

- **La clause G du bail devra obligatoirement être complétée par le propriétaire**

Le locateur devra désormais remplir la clause G du bail, clause dans laquelle il doit spécifier le loyer le plus bas des 12 derniers mois. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner des dommages punitifs.

- **La cession de bail se fera sous des conditions spécifiques**

Le propriétaire aura la possibilité de refuser la cession de bail pour des motifs sérieux tels que, par exemple la preuve d'incapacité de payer du nouveau locataire ou la démonstration que le locataire a déjà eu des ennuis avec d'autres locations dans le passé. De plus, la cession de bail ne pourra plus être utilisée comme un outil de contrôle de prix des loyers et si un propriétaire refuse sans raison valable la cession du bail, il sera aboli à la date à laquelle le locataire souhaite le céder.

- **La nouvelle loi interdit la sous-location de chambres à n'importe quel tarif**

Les locataires ne pourront plus fixer n'importe quel prix pour sous-louer des chambres, puisqu'avec la nouvelle loi, le loyer de sous-location ne peut pas dépasser celui payé par le locataire principal.

- **L'avis d'augmentation de loyer sera dorénavant modifié**

Le propriétaire devra dorénavant informer son locataire des options qui s'offrent à lui lorsqu'il transmet un avis d'augmentation du prix du loyer.

- **Il sera possible de se faire représenter devant le TAL**

Avec l'adoption de la nouvelle loi, un locataire ou un propriétaire pourra se faire représenter devant le Tribunal administratif du Logement (TAL) par une personne tierce qui n'est pas un avocat.

Source : <https://www.ledroit-enbref.ca/post/projet-loi-31-locataire> (texte recopié ici)

# Faits saillants - Hiver et printemps 2024

## Séances d'information sur les droits des locataires âgés

En décembre 2023 et en janvier 2024, l'AQDR Sherbrooke et région, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de l'Estrie et le Centre de justice de proximité de Sherbrooke ont collaboré à deux séances d'information sur les droits des locataires âgés organisées par le bureau de la députée de Sherbrooke, Christine Labrie. Plus de 300 participants ont obtenu des réponses claires et justes à leurs nombreuses questions en plus de repartir avec des aide-mémoires utiles.



## Conférence « Communication et gestion de conflits »

Le 21 février dernier, Équijustice a offert, en collaboration avec l'AQDR Sherbrooke et région, une conférence sur la communication et la gestion de conflits. Organisée dans le cadre des mercredis-conférences à Sercovie, cette activité a fait vivre toute une gamme d'émotions à la soixantaine de personnes présentes. En effet, les participants ont été ravis des conseils et de l'aide-mémoire transmis.



## Ateliers « Choix et droits en RPA »

Le 27 février, l'AQDR Sherbrooke et région a présenté, en collaboration avec le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de l'Estrie, une version courte de l'atelier « Choix et droits en RPA » au Centre d'action bénévole de Windsor. La vingtaine de participants a obtenu des éclaircissements très appréciés sur les droits en RPA.



## « Formation sur la loi 31 : Quelles sont les modifications aux droits des locataires ? »

L'AQDR Sherbrooke et région a invité l'Association des locataires de Sherbrooke à venir présenter une formation sur la nouvelle loi 31, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation. La vingtaine de personnes présentes a ainsi pu découvrir les principales modifications aux droits et responsabilités des propriétaires et locataires.



## Ateliers « Les fraudes visant les aînés : comment s'en protéger ? »

Le 20 mars dernier, l'équipe de l'AQDR Sherbrooke et région a offert l'atelier « Les fraudes visant les aînés : comment s'en protéger ? » au Centre d'action bénévole de Richmond. Dix-huit personnes âgées ont ainsi été sensibilisées à la fraude et aux moyens de se protéger.



## Conférence « Découvrez des services de maintien à domicile offerts par deux organismes »

Dans le cadre du mercredi-conférence du 27 mars, l'AQDR Sherbrooke et région a invité le Centre d'Entraide Plus de l'Estrie et le Réseau d'amis de Sherbrooke à venir présenter leurs services. Les participants ont pu découvrir les services de ces organismes, dont un service d'aide au ménage et un service d'accompagnement-transport.







# JE PARTICIPE

## Activités - printemps

*4 au 23 avril*

### **Ateliers « Les fraudes visant les aînés : Comment s'en protéger ? »**

Dans le cadre de ces ateliers **offerts au grand public** par l'AQDR Sherbrooke et région, venez découvrir comment vous protéger contre les différents types de fraudes et partager votre vécu avec d'autres aînés :

- Jeudi **4 avril**, de 13 h 30 à 15 h 30 au 1245, rue Courcellette
- Jeudi **11 avril**, de 13 h 30 à 15 h 30 au 345, rue Bruno-Dandénault
- Jeudi **18 avril**, de 13 h 30 à 15 h 30 au 365, rue Argenteuil
- Mardi **23 avril**, de 13 h 30 à 15 h 30 au 819, rue Ontario

Pour plus d'informations, contactez-nous au 819 829-2981.

*15 juin*

### **Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées**

Dans le cadre de la **semaine du 10 au 14 juin**, le comité prévention de la maltraitance de la Concertation Aîné. e. s Sherbrooke organise une **escouade bientraitance**. Cette escouade, formée de divers intervenants et bénévoles, vise à sensibiliser à la bientraitance en marge de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées qui a lieu chaque année le 15 juin. L'escouade bientraitance se déplacera dans divers lieux de Sherbrooke dont des centres d'achats. Pour connaître tous les détails, contactez-nous au 819 829-2981.

**Vous, ou un de vos proches, êtes victimes de maltraitance? Contactez la LAMAA** (Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés) au **1-888-489-2287** ou visitez le [lignemaltraitance.ca](http://lignemaltraitance.ca)

*26 juin*

### **Assemblée générale annuelle**

L'AQDR Sherbrooke et région invite ses membres à son assemblée générale annuelle (AGA) le **mercredi 26 juin de 10 h à 13 h** au **300, rue du Conseil, 2e étage**. Lors de l'AGA, les membres pourront découvrir toutes les actions réalisées en 2023-2024 de même que découvrir en primeur les actions à venir en 2024-2025. L'AGA est une belle occasion de **faire valoir vos préoccupations et proposer des idées**. De plus, les participants auront l'occasion d'écouter la **conférence « Et si les soins palliatifs signifiaient vivre mieux ? »** présentée par la **Dre Louise La Fontaine** en mangeant un **repas offert gratuitement**.

**Contactez-nous au 819 829-2981 pour réserver votre place** (obligatoire) ou encore afin d'obtenir davantage d'informations. Au plaisir de vous y accueillir !

# CAFÉS-RENCONTRES

Les jeudis, de 13 h 45 à 15 h 45

Au 300, rue du Conseil, 3e étage (salle 313)



**Inscription obligatoire au 819 829-2981**

**25 avril**

**Atelier « Les émotions, ce qu'elles sont, leur rôle et comment les réguler sainement ? »**

Animé par Olivier Bertrand, travailleur de milieu auprès des aînés à Sercovie



**9 mai**

**Atelier sur le journal créatif**

Animé par Roxanne, travailleuse de milieu auprès des aînés à l'AQDR Sherbrooke et région



**23 mai**

**Atelier « Prendre soin de moi et des autres »**

Animé par deux membres et une stagiaire de l'Accorderie de Sherbrooke



**6 juin**

**Exploration artistique : voyage à travers les mouvements historiques**

Animé par Olivier Bertrand, travailleur de milieu auprès des aînés à Sercovie



**20 juin**

**Initiation à la méditation et à la pleine conscience**

Animé par Olivier Bertrand, travailleur de milieu auprès des aînés à Sercovie





# JE PENSE PLUS TÔT À PLUS TARD

## Mon chez-moi demain

Le choix d'un lieu de vie est une décision importante qui doit être mûrement réfléchi. Faut-il quitter une habitation trop grande pour un lieu de vie plus petit ? Faut-il aménager ou adapter son domicile pour le rendre plus sécuritaire et confortable ? En général, les personnes veulent rester le plus longtemps possible dans leur domicile. La première option à considérer est l'ajout de services pertinents le temps venu (services de soutien à domicile, entretien, popote roulante, etc.). La seconde option est un chez-soi aménagé (rénovation, ajout d'équipements) afin qu'il soit adapté et sécuritaire pour y demeurer si des changements surviennent. Cependant, la santé, la mobilité ou l'autonomie peuvent compromettre ce choix de demeurer à domicile. Advenant un événement non prévu, la connaissance des types d'habitation offerts pour les aînés est une bonne avenue. À ce propos, voici quelques questions à vous poser :

- Est-ce que je souhaite vivre le plus longtemps possible à domicile (maison, condo ou logement) ?
- Est-ce que je me sens en sécurité dans mon domicile, dans mon quartier, dans ma municipalité ou dans ma ville ?
- Est-ce que mon domicile est adapté et sécuritaire pour accomplir mes activités quotidiennes et domestiques ?
- Quel est mon budget mensuel pour vivre dans mon domicile actuel et ce budget me permet-il un déménagement éventuel ?
- Quels sont les coûts affectifs et financiers d'un déménagement par rapport aux coûts d'adaptation/ rénovation de mon domicile ?
- Ai-je des projets ou des opportunités pour m'ouvrir aux changements ?
- Quels sont mes avantages à réfléchir à mon chez-moi demain ?
- Avec qui je veux et je peux partager à ce sujet ?



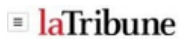
Cet extrait vient de l'atelier « Mon chez-moi demain » du programme Pensez plus tôt à plus tard. Il s'agit d'un programme qui offre des informations et des outils pour faciliter l'adaptation aux changements à toutes les étapes du vieillissement. Pour en apprendre davantage sur Pensez plus tôt à plus tard ou pour visionner les deux saisons d'émissions sur des thématiques telles que mon chez-moi demain ou ma fin de vie, rendez-vous au [www.pensezplustot.org](http://www.pensezplustot.org). Vous n'avez pas accès à Internet ? Contactez-nous pour plus d'informations au 819 829-2981.





# ON S'INSPIRE

## Des aînés au front!

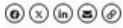


Justice et faits divers

### L'action collective autorisée dans le dossier Mena'Sen

Par Anthony Ouellet, La Tribune

30 janvier 2024 à 14h36 | Mis à jour le 30 janvier 2024 à 14h44



Les locataires du Faubourg Mena'Sen pourraient intenter une action collective contre les anciens administrateurs. (Fichier: Côté/Archives La Tribune)

### Dossier Mena'sen : demande d'action collective autorisée !

Le juge Martin F. Sheehan a récemment autorisé la demande d'action collective d'un groupe de résidents du Faubourg Mena'sen contre les cinq ex-administrateurs du complexe de logements. Une audience sera planifiée sous peu entre les représentations des parties quant au contenu de l'avis aux membres. L'AQDR Sherbrooke et région est ravie de cette nouvelle étape franchie et restera en contact avec les locataires pour les appuyer au besoin. Tous les détails de la demande d'action collective sont disponibles en ligne dans le Registre des actions collectives. Vous souhaitez transmettre des mots d'encouragement aux résidents pour les aider à persévérer dans cette longue quête pour la justice ? Contactez-nous au 819 829-2981 ou écrivez-nous à [info@aqdrsherbrooke.org](mailto:info@aqdrsherbrooke.org)

### Une action collective autorisée contre près de 120 CHSLD publics

« À la suite de presque quatre ans de démarches, un groupe représenté par l'avocat Patrick Martin-Ménard obtient l'autorisation d'aller de l'avant avec une action collective contre le gouvernement du Québec au nom de tous les résidents des CHSLD qui avaient connu des éclosions de COVID-19 au cours des deux premières vagues de la pandémie, et au nom des familles de ceux qui sont décédés. » Pour toute l'information, consultez l'article « COVID-19 en CHSLD : la Cour supérieure autorise une action collective » de Daniel Boily et Davide Gentile sur [ici.radio-canada.ca](http://ici.radio-canada.ca).

### Les retraités des secteurs municipal et provincial contre-attaquent !

« Des retraités des secteurs municipal et provincial poursuivent leur combat devant les tribunaux afin de récupérer l'indexation partielle de leurs rentes et de réduire leur appauvrissement. » Pour plus d'informations, lisez l'article de Roxane Léouzon paru le 22 février dernier dans le journal Le Devoir. De plus, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) fait le point sur les lois problématiques. Consultez leur site Internet pour toute l'information au [aqrp.ca](http://aqrp.ca).

## Victoire pour les aînés en situation d'invalidité !

« Après le dépôt de deux projets de loi des partis d'opposition et un jugement des tribunaux, le gouvernement de François Legault accordera finalement une pleine rente de retraite aux aînés invalides de 65 ans et plus à compter du 1er janvier 2025. »

Le gouvernement québécois maintient toutefois son appel de la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) de juillet 2023 qui reconnaissait que la pénalité imposée par le gouvernement à la rente de retraite des personnes ayant touché des prestations d'invalidité du RRQ entre 60 et 65 ans était injuste, discriminatoire et inconstitutionnelle. En effet, le gouvernement du Québec a fermé la porte à l'une des principales demandes des retraités qui ont bénéficié de la rente d'invalidité : un dédommagement rétroactif jusqu'en 1996, année de la réforme du Régime des rentes du Québec instituant la pénalité en question.



## Une victoire douce-amère pour les résidents du Mont-Carmel

Après 2 ans de lutte acharnée, les locataires de la résidence privée pour aînés du Mont-Carmel remportent une demi-victoire : le propriétaire, Henry Zavriyev, renonce à les évincer. Ce dernier fait donc marche arrière en maintenant l'affectation RPA de leur logement et en réinstallant les services s'y rattachant. Toutefois, ils ne sont maintenant plus que 47 résidents sur 216. Beaucoup d'aînés ont ainsi décidé de quitter

leur logement après la réception d'avis d'éviction en février 2022. En outre, après l'augmentation des loyers, une grande proportion des appartements sont maintenant occupés par des demandeurs d'asile, qui y cohabitent en groupe étant donné les coûts élevés. Certains autres locataires aînés des premiers jours ont pour leur part accepté, sous la pression, de signer de nouveaux baux non reliés à la certification RPA. Heureusement, les membres du comité Sauvons le Mont-Carmel ne baissent pas les bras et souhaitent réussir à transformer leur RPA en OBNL. La persévérance et le soutien apporté aux résidents par le comité Sauvons le Mont-Carmel sont inspirants ! Souhaitons-leur d'arriver à retrouver un milieu de vie digne de leur engagement !

## Capsule historique en marge du 15 juin

Saviez-vous que l'AQDR section Sherbrooke a été fondée le 7 juin 1990 afin de défendre les droits des personnes âgées, particulièrement des aînés en situation de vulnérabilité. L'un des premiers comités de l'AQDR s'est d'ailleurs penché sur la violence faite aux aînés, tant en milieu familial qu'institutionnel. Ce comité a établi un répertoire de documents audiovisuels et sensibilisé divers groupes d'aînés et de jeunes sur diverses formes de violence et des moyens de les prévenir ou d'y faire face. Enfin, une vidéo a été produite et a servi d'outil d'animation lors de réunions de sensibilisation. Ce comité très dynamique et engagé a par la suite donné naissance à l'organisme que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de DIRA-Estrie !





# ENSEMBLE, NOUS DÉFENDONS NOS DROITS

## Budget provincial 2024-2025 : le gouvernement caquiste rate la cible pour les aînés !

L'AQDR Sherbrooke et région est très préoccupée par le budget provincial annoncé par le ministre des Finances, Éric Girard. En effet, le gouvernement Legault repousse encore des investissements essentiels à un virage majeur afin de répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.

Comme souligné dans le mémoire transmis par l'AQDR nationale au ministre des Finances, les aînés québécois font actuellement face à une triple crise : du revenu, du logement et du système de santé. Le budget provincial rate ainsi la cible à plusieurs égards :

- **Aucune mesure n'est mise en place pour assurer un revenu viable aux personnes aînées**
  - Ce qui aurait pu être fait, par exemple, en harmonisant la rente de retraite du Québec avec le Supplément de revenu garanti (SRG) fédéral et en augmentant significativement le crédit d'impôt pour solidarité ;
- **Aucun investissement supplémentaire pour la création de logements abordables et adaptés** aux besoins des aînés pour faire face à l'augmentation du coût des loyers ;
- **Investissement largement insuffisant en soutien à domicile** pour permettre aux aînés de vieillir chez eux.
  - Rappelons que la Commissaire à la santé et au bien-être soulignait que seulement 10,7 % des besoins en soutien domicile sont satisfaits en ce moment, ce qui bénéficie à un peu moins de 400 000 personnes aînées. Avec les investissements prévus, seules 17 000 personnes s'ajouteront à ce total d'ici 2028 (tel que précisé par la députée de Sherbrooke Christine Labrie). À titre d'information, selon le dernier recensement (2021), le Québec comptait 1,75 million de personnes de 65 ans et plus, soit 20 % de la population. En 2030, on prévoit que 25 % de la population sera âgée de 65 ans et plus. (Source : Institut de la statistique du Québec, 2023)

**Seule réelle consolation** du récent budget : le retour à **une pleine rente de retraite pour les aînés invalides de 65 ans et plus à compter du 1er janvier 2025**. Près de 77 000 aînés pourront ainsi profiter d'une augmentation de leur rente (réduite de 28 %) pouvant atteindre 3 930 \$ par année.

Il est temps que le gouvernement du Québec prenne de réels engagements pour que les personnes aînées puissent vivre dignement, dans le lieu de leur choix, et maintenir une qualité de vie jusqu'à la fin. Les aînés québécois méritent davantage.

À la veille du budget fédéral 2024, on peut se demander si le gouvernement Trudeau saura, lui, relever le défi de soutenir les aînés canadiens à la hauteur nécessaire !





# AQDR

Sherbrooke et région

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

## AQDR Sherbrooke et région

300, rue du Conseil, bureau 341

Sherbrooke (Québec) J1G 1J4

819 829-2981 | [info@aqdrsherbrooke.org](mailto:info@aqdrsherbrooke.org)

[www.aqdrsherbrooke.org](http://www.aqdrsherbrooke.org)

[www.pensezplustot.org](http://www.pensezplustot.org)

Suivez-nous sur



## Comment renouveler votre abonnement annuel

- **Par la poste** : Transmettez vos coordonnées accompagnées d'un chèque de 20 \$ à l'ordre de AQDR, à l'adresse ci-haut.
- **Par Internet** : Rendez-vous au [www.aqdrsherbrooke.org](http://www.aqdrsherbrooke.org) puis cliquez sur l'onglet « Renouveler avec carte de crédit ».
- **En personne** : Prenez rendez-vous en nous contactant au 819 829-2981.